



CHSCT DU 18/10/2018

Déclaration liminaire

L'ordre du jour de ce CHSCT comporte 11 points et les questions diverses.

Vous nous présentez pour info le projet d'optimisation des immeubles DDFIP Montmorency et Insee projet qui comporte à notre avis de nombreux défauts, tant au niveau des normes en matière de ratio/agent, ergonomie des postes de travail (souvent dos aux fenêtres) ou manque d'éclairage naturel (bureaux à plus de 6 mètres des fenêtres).

Nous avons également constaté l'absence d'espaces « café » alors que c'est important et nécessaire pour nos collègues.

Or une telle étude devrait conduire à apporter un mieux-être au travail.

Nous souhaiterions donc connaître le coût de cette étude et le cahier des charges donné à l'aménageur d'espace.

Alors que nous en sommes à la version 12 non satisfaisante, nous nous interrogeons sur la décision de recourir à un prestataire externe là où nos services auraient pu amplement et en pleine connaissance de nos missions, effectuer ce travail.

A défaut d'amélioration des conditions de travail, cette « optimisation » ne sera en aucun cas validée par nos soins lors de la présentation définitive pour avis.

Nous avons vocation à améliorer les conditions de travail des agents et encore une fois, nous constatons qu'à Lamalou, les agents n'ont pas ressenti d'amélioration de celles-ci, leur mal-être perdure et la médiation se révèle insuffisante.

Que comptez vous faire alors ?

Il ne suffit pas de mettre en place une plateforme téléphonique d'écoute, il faut des actes !

Être entendu est essentiel ? Avoir des réponses ne l'est pas moins !

Les représentants CGT en CHSCT